

CONTRIBUTION DE LA COOPERATION MULTILATERALE RDC- PNUD AUX EFFORTS DU DEVELOPPEMENT DU GOUVERNEMENT CONGOLAIS

MAGAY MISSA Dieudonné¹
BUAGUO UIPAKUODE Aimée²
MBULA ABDI Castro³

Résumé

La présente recherche se focalise sur la contribution multilatérale RDC-PNUD aux efforts du développement du Gouvernement Congolais. Ce travail tente d'offrir dans une dynamique partenariale, une lumière sur la contribution de la coopération multilatérale entre la RDC et le PNUD.

En effet, le comportement des indicateurs macroéconomiques et de gouvernance s'améliorent peu à peu mais ils n'en demeurent pas moins, autant que la prévalence de la pauvreté, le déficit en infrastructures, la corruption et la mauvaise gouvernance, les inondations et tant d'autres catastrophes naturelles restent encore des sujets de préoccupation.

Mots clés : Coopération multilatérale, développement, indicateurs macroéconomiques, RDC, PNUD.

Abstract

This research focuses on the DRC-UNDP multilateral contribution to the development efforts of the Congolese government. This work attempts to offer a dynamic partnership, shedding light on the contribution of multilateral between the DRC and the UNDP.

Indeed, the behavior of macroeconomic and governance indicators is gradually improving, but the prevalence of poverty, the infrastructure deficit, corruption and poor governance, innovations and many other natural disasters are still matters of concern.

Key works : Multilateral cooperation, development, macroeconomic indicators, DRC, UNDP.

INTRODUCTION

Le thème retenu pour cette recherche est la coopération multilatérale entre la RDC et le PNUD à l'effet d'en relever la contribution aux efforts du développement du gouvernement congolais. Ainsi, la dissertation s'articulera autour de cinq grands points avant d'atterrir sur une conclusion. Il s'agit dans un premier temps de parler de cette coopération entre la RDC et le PNUD et dans un deuxième temps, des contributions de cette coopération aux efforts du développement du gouvernement congolais pendant que dans un troisième temps, elle relèvera quelques impacts de ces différentes contributions avant de relever les défis relatifs à cette coopération PNUD-RDC.

1. COOPERATION MULTILATERALE ENTRE LA RDC ET LE PNUD

Dans cette première section, il sera question de traiter successivement du cadre légal de la coopération, du bureau de service juridique et des rôles du PNUD.

1.1. Cadre légal de la coopération multilatérale RDC-PNUD

Le Programme des Nations Unies pour le Développement est un organe subsidiaire de l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies établi, conformément à l'article 22 de la Charte de l'ONU, par les Résolutions 2029 du 22 novembre 1965 (fusion du Fonds Spécial et du Programme d'Assistance Technique) et 2688 du 11 décembre 1970 (relative à son organisation).

Le PNUD opère en République démocratique du Congo en vertu de l'*Accord de Base Type en matière d'Assistance* (Accord de siège ou SBAA, en anglais) conclu avec le Gouvernement de la République Démocratique du Congo le 27 mai 1976.

Le SBAA énonce essentiellement les formes d'assistance à apporter au Gouvernement congolais ainsi que les conditions et modalités dans lesquelles le PNUD ainsi que les Organisations chargées de l'exécution des programmes et projets appuient le Gouvernement à mener à bien ses programmes,

¹ Assistant à l'Université de l'Uélé (RDC).

² Assistante à l'Université de l'Uélé (RDC).

³ Assistant à l'Université de l'Uélé (RDC).

projets et priorités de développement. Outre le SBAA, le Programme des Nations définit de commun accord avec le Gouvernement les priorités et secteurs d'appui dans un document appelé *CPAP* (Country Program Action Plan ou Plan d'Action du Programme Pays, en français).

Ce document, signé par les deux parties, couvre un cycle programmatique qui est généralement de cinq (05) ans. Dans la mise en œuvre effective des activités des projets et programmes retenus, le PNUD recourt à la signature soit d'un *Plan de travail annuel* (PTA) et/ou d'un *Document de projet* avec la partie nationale.

En dehors de ces Accords bipartites, le PNUD-RDC est cosignataire, avec les autres Agences du Système des Nations-Unies œuvrant en RDC d'un autre document légal appelé *Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement du Congo (RD) (UNDAF) 2013-2017*.

Ce document identifie conjointement avec le Gouvernement de la RDC les priorités du Gouvernement et les domaines ou secteurs dans lesquels les Nations-Unies souhaitent appuyer ou intervenir. Le Ministère des Affaires Etrangères, Coopération Internationale et Francophonie joue le rôle d'interface du PNUD au sein du Gouvernement.

1.2. Bureau de service juridique

Un bureau de Service juridique (Unité Légale) œuvrant sous la double tutelle administrative relevant du Bureau pays du PNUD en RDC et technique exercée par le Bureau Juridique du PNUD à New York (LSO) fonctionne depuis 2007 pour accompagner l'organisation dans son développement. Le Responsable de cette Unité détient par devers lui une Délégation d'Autorité (Warrant of Authority) du Directeur (mondial) du Bureau Juridique du PNUD à l'effet notamment de veiller à la conformité de tous les engagements institutionnels (avec le Gouvernement et ses démembrés) et commerciaux (fournisseurs, prestataires et autres partenaires).

Cette disposition lui confère l'autorité ou les capacités :

- D'appuyer le Bureau pays, ses antennes et projets sur toutes les questions légales ;
- D'apporter et/ou valider les déviations aux contrats institutionnels et commerciaux ;
- D'aviser sur toutes les questions légales ;
- De prévenir, gérer et transiger sur les litiges, claims ou autres réclamations ;
- D'interpréter les clauses et dispositions légales y afférentes ;
- De veiller au respect des règles et procédures de l'Organisation lors du processus de contractualisation ;
- D'aviser sur toutes les questions légales touchant à la vie de l'Organisation, entre autres activités.

1.3. Rôles du PNUD

En tant qu'agence principale des Nations Unies pour le développement, le PNUD est bien placé pour contribuer à la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD) dans le cadre de ses activités dans quelques 170 pays et territoires. A cet effet, le PNUD aide les pays à atteindre les ODD par le biais de solutions intégrées. Les défis complexes auxquels il est confronté aujourd'hui, en cette matière, est celui de la lutte contre les inégalités et la prévention des conflits qui ne peuvent être résolus de manière isolée.

Ses antécédents de travail dans la réalisation des Objectifs apportent une expérience précieuse et une expertise reconnue en matière de politiques permettant d'atteindre tous les objectifs fixés dans les objectifs de développement durable d'ici 2030. Mais, il ne peut le faire seul. En effet, la réalisation des objectifs de développement durable nécessite le partenariat des gouvernements comme celui de la RDC, du secteur privé, de la société civile et des citoyens, afin de garantir la création d'une planète meilleure pour les générations futures. Cela signifie aussi trouver des solutions qui répondent aux réalités quotidiennes des populations. Voilà pourquoi le PNUD a tout intérêt à promouvoir une telle coopération multilatérale avec la RDC.

2. CONTRIBUTIONS DE LA COOPERATION MULTILATERALE ENTRE LE PNUD ET LA RDC AUX EFFORTS DU DEVELOPPEMENT DU GOUVERNEMENT CONGOLAIS

Cette deuxième partie de la dissertation expose sur les domaines d'intervention du PNUD, la cartographie de ses interventions, le mécanisme de son financement et exécution des projets, ses contributions proprement dites à travers les projets réalisés

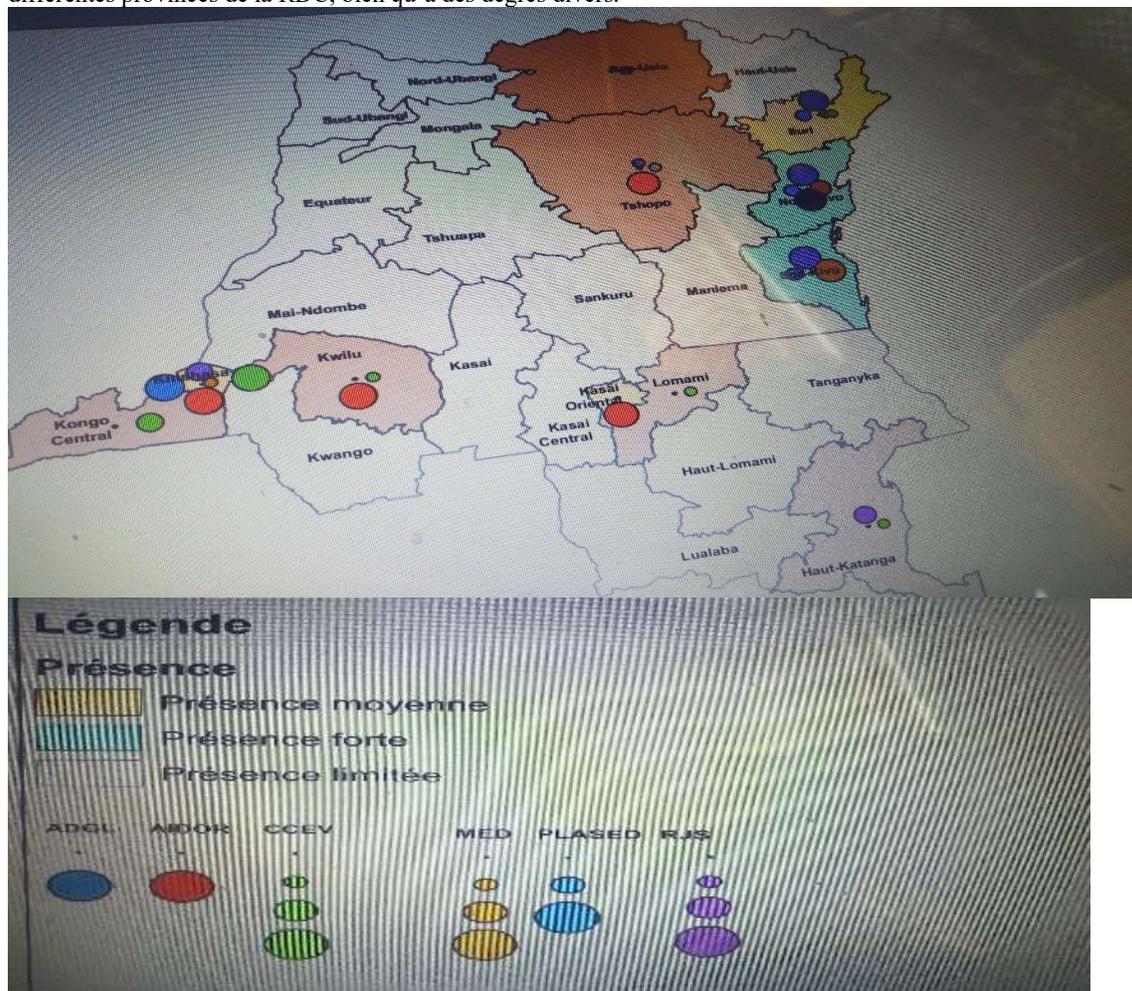
2.1. Domaines d'intervention du PNUD en RDC

Tel que souligné plus haut, établi en RDC depuis 1976, le PNUD œuvre à un développement humain et pérenne du pays. Il a trois principaux domaines d'intervention à travers lesquels il aide la RDC à élaborer et à mettre en œuvre des solutions en faveur :

- *Du développement durable et de la croissance inclusive* : en stimulant l'emploi, les progrès économiques et l'inclusion des populations les plus marginalisées ;
- *De la gouvernance démocratique et de la consolidation de la paix* : En soutenant l'instauration de l'Etat de droit et en luttant contre l'impunité. Mais aussi, rendre plus efficace le cadre institutionnel et les structures citoyennes afin de promouvoir les droits humains, la justice et le développement en RDC ;
- *De la protection des ressources naturelles et de la lutte contre les changements climatiques* : Sous ce volet, non seulement le PNUD appuie l'État congolais à améliorer la gestion de ses ressources naturelles, à bien exécuter les mécanismes de gestion des catastrophes et à lutter contre les changements climatiques, mais aussi, à stimuler le développement de l'économie verte. Dans toutes ses activités, il encourage la protection des droits de l'Homme et favorise la participation active des femmes.

2.2. Cartographie des interventions du PNUD en RDC

Le PNUD est l'un des principaux organismes multilatéraux de développement le plus présent en RDC, et cela, dans 9 provinces du pays. Il aide la RDC à élaborer des politiques, à renforcer les capacités institutionnelles et à partager des solutions aux problèmes relatifs au développement durable, à la gouvernance démocratique, aux crises et aux changements climatiques. La carte ci-dessous permet de visualiser cette présence du PNUD dans différentes provinces de la RDC, bien qu'à des degrés divers.



Source : Données géographiques : RGC Date de mise en carte : Juillet 2017, PNUD RDC.

La lecture de cette carte révèle que le PNUD n'intervient plus que dans la partie Est de la RDC où il est présent dans les Provinces de l'Ituri, du Haut-Katanga, du Nord et du Sud-Kivu ; mais aussi, dans la partie Ouest dans les Provinces de Kinshasa et de Kongo-Central. Enfin, il se retrouve faiblement représenté au centre du pays dans les Provinces de Lomami, du Kasai-Central et de la Tshopo.

2.3. Financement et exécution des projets

Le financement du PNUD provient en totalité des contributions volontaires des États membres des Nations Unies et de partenaires multilatéraux incluant des organismes publics, des fondations et des institutions financières internationales. Le PNUD reconnaît le rôle important de toutes les ressources nationales et internationales, publiques et privées pour réaliser et mettre en œuvre les Objectifs de développement durable (ODD). Le PNUD tient à souligner le généreux concours de ses partenaires, qui contribuent au financement des projets en faveur des populations. En RDC, les principaux bailleurs de fonds sont le Japon, le Canada, l'Union Européenne, la Belgique, la République, de Corée, la Norvège et la Suède.

Le nombre et la diversité des donateurs contribuant aux programmes du PNUD, confirment la confiance du gouvernement national et de la communauté internationale et locale dans son rôle de partenaire de premier choix pour le développement durable de la RDC. Dans ses principes de fonctionnement, le PNUD partage toutes ses informations afin d'assurer et de garantir son engagement en faveur de la transparence et de la responsabilité vis-à-vis de ses bailleurs de fonds, de ses partenaires, des participants aux projets et du public.

2.4. Interventions du PNUD en RDC dans le cadre de la coopération multinationale

Le tableau qui suit montre comment ses fonds sont investis en faveur du développement dans différents domaines et dans différentes provinces de la RDC.

Tableau n°1 : Interventions du PNUD en faveur du développement de la RDC réparties par provinces et par domaines

Provinces	Composantes ⁴							
	ADGL	AIDOR	CCE V	MED	PLASED	RJS	VIH	Total
Bas-Uélé	0	0	1	0	0	0	0	1
Kongo Central	0	0	2	0	0	0	0	2
Ituri	0	0	1	2	1	6	0	10
Kasai oriental	0	1	0	0	0	0	0	1
Haut-Katanga	0	0	1	0	0	2	0	3
Kinshasa	0	1	7	2	2	2	0	14
Kwilu	0	1	1	0	0	0	0	2
Lomami	0	0	1	0	0	0	0	1
Nord-Kivu	1	0	0	4	1	6	0	12
Sud-Kivu	0	0	0	5	1	6	0	12
Tshopo	0	1	1	0	0	1	0	3
Total	1	4	15	13	5	23	0	61

Source : PNUD-RDC, Juillet 2017

Jusqu'à la fin de l'année 2017, le PNUD exécutait encore 30 projets de développement, avec 61 présences géographiques dans les provinces tel que le reprend le tableau ci-dessous.

⁴ ADGL : Appui à la décentralisation et gouvernance locale ; AIDOR : Appui aux institutions démocratiques et aux organes de reddition des comptes ; CCEV : Changement climatique et environnement ; MED : Moyens d'existence durables ; PLASED : Planification du suivi et évaluation du développement ; RJS : Réforme de la justice et de la sécurité ; VIH : Virus immunodéficience humaine

Tableau n°2 : Liste des projets en cours d'exécution par le PNUD-RDC en 2018

N°	Composantes	Projets
1	RJS	Projet Police de proximité
2	RJS	Projet Cellule Appui pour la Justice
3	RJS	Justice Civile
4	RJS	Réforme de la Justice
5	RJS	SGBV et Lutte contre Impunité
6	RJS	SGBV et Lutte contre Impunité
7	RJS	Team of Experts Iii (TOE Iii)
8	AIDOR	Projet d'Appui aux Institutions Démocratiques et Organisations de la Société Civile(PAIDS)
9	AIDOR	Projet Appui au Cycle Electoral au Congo (montant réel)
10	ADGL	Uongozi na Maendeleo Bora (PADGL)
11	PLASED	Planification du Développement
12	PLASED	Coordination de l'aide
13	MED	VIH Sida
14	MED	Coordination Réponse Ebola
15	MED	Stabilisation Kalehe IRF2
16	MED	Relèvement Communautaire
17	MED	Rapid response social cohesion & economic recovery Sud Kivu /ITURI
18	MED	Stabilization in Eastern RDC
19	MED	Social Protection and Stabilisation of de vulnérable Group in Sud Kivu
20	MED	Réintégration des enfants associés aux forces et groupes armés (CAAFAG)
21	CCEV	Energie Durable pour Tous
22	CCEV	Sustainable energy for women empowerment, agriculture (Micro hydro)
23	CCEV	FONAREDD/Projet Société Civile
24	CCEV	FONAREDD/PIRED
25	CCEV	FONAREDD/AT
26	CCEV	FONAREDD/Appui au Secrétariat Technique
27	CCEV	REDD+ capacité et mobilisation
28	CCEV	PANA-AFE: Résilience des femmes et enfants face au changement climatique
29	CCEV	PIMS 4965_PANA Zone Côtière (PANA-COTIER)
30	CCEV	Résilience au climat et désastre (DDR)

Source : PNUD-RDC, Juillet 2017

A travers ces différents projets, la coopération multilatérale entre la RDC et le PNUD a abouti à l'obtention de plusieurs résultats positifs qui démontrent sa contribution aux efforts du développement dans divers domaines. En effet :

Dans le domaine de la gouvernance, le PNUD a :

1. Assisté la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) à travers l'acquisition de kits pour l'enregistrement des électeurs et la formation de 32 000 agents électoraux pour la révision du fichier électoral (31 millions d'électeurs), le recrutement et la formation de 363 000 agents électoraux et le financement de 30 000 observateurs nationaux, en vue de préparer les élections de 2011 ;
2. Apporté son soutien au Parlement ce qui a également permis l'amélioration du dialogue social direct entre élus et population, la réduction du temps de transcription des débats et de production des documents parlementaires et leur amélioration en qualité et en quantité ;
3. Appuyé en conseils juridiques les commissions législatives du Parlement et des Assemblées provinciales et renforcé les capacités des institutions parlementaires en techniques de rédaction des textes de lois permettant l'adoption de lois fondamentales dans les secteurs des élections, de la justice et de la sécurité.
4. Appuyé la restructuration des organisations de la Société civile en groupes thématiques et leur redynamisation ;
5. Aidé à l'élaboration des règlements régissant les comptes publics, à la réorganisation des structures et au développement des capacités de la Cour des Comptes ;

6. Participé à la formation et au recyclage de 3 527 policiers, la mise en place de la première unité de police scientifique dans le Nord-Kivu, le renforcement des capacités de la police spéciale pour la protection des femmes et des enfants dans le Nord et le Sud-Kivu et la création de cliniques d'aide juridique ;
7. Mis en place des infrastructures au profit de deux brigades des FARDC ainsi que les infrastructures pour le casernement de 7 000 militaires et environ 20 000 dépendants au Sud-Kivu et en Ituri ;
8. Contribué à améliorer les conditions de travail des administrations locales des entités ciblées avec la construction des bâtiments administratifs équipés dont l'impact est la fonctionnalité des services et la restauration de l'autorité de l'Etat à cette échelle locale. Seize bâtiments achevés et opérationnels. L'autre amélioration apportée, est l'amélioration du système de planification du développement local grâce à la mise en place participative des outils de développement local. Cette démarche a permis de promouvoir la participation des populations locales à la gestion de la chose publique à travers les cadres de concertations mis en place, et toutes les couches de la population y prennent part (notamment les jeunes, les femmes et les pygmées). Grâce à ce processus, un système de gestion budgétaire est mis en place avec des outils adaptés à cette échelle pour une gestion saine et transparente des ressources mobilisées, ainsi qu'un système de reddition de comptes qui permet à la tutelle ainsi qu'à la population de suivre la gestion des finances publiques locales. Le PNUD a également appuyé les provinces à mettre en œuvre un programme de réforme des finances publiques.

Dans le domaine de la réduction de la pauvreté, le PNUD a :

- a) Contribué à la mise en place des politiques de développement et de consolidation de la paix, par exemple, le DSCR2. En synergie avec la MONUSCO, le Programme de Consolidation de la Paix (PCP) pour l'Ouest de la RDC ;
- b) Contribué à la finalisation de la nouvelle loi sur la micro finance ;
- c) Facilité un meilleur accès aux services de base pour 30 000 dépendants d'ex-combattants et le désenclavement de 40 000 personnes dans le Sud-Kivu suite à l'ouverture des routes ;
- d) Facilité la génération de revenus pour 2 600 victimes de violences sexuelles et celles basées sur le genre ;
- e) Facilité, en sa qualité de bénéficiaire principal du Fonds Mondial, le dépistage de 208 000 personnes et la fourniture de traitements antirétroviraux à plus de 40 000 personnes vivant avec le VIH/sida ;
- f) Participé et financé la formulation du Plan national préparatoire à l'UN-REDD, qui a permis de mobiliser plus de 75 millions de dollars américains en 2010, permettant ainsi à la RDC de devenir l'un des 9 pays à bénéficier de la phase « procédure accélérée » de la REDD.

Dans le domaine de la bonne gouvernance et consolidation de la paix, le PNUD a réalisé des projets conjoints mis en œuvre dans le cadre de la Stratégie Internationale d'appui au STAREC. Ainsi,

1. Le PNUD a appuyé la réduction des tensions communautaires, la revitalisation des économies locales et la réintégration communautaire des groupes vulnérables, les autres agences (UNICEF, FAO) prenant en charge les activités correspondant à leurs domaines de spécialisation. Des mécanismes conjoints de coordination de la mise en œuvre ont été développés en l'occurrence :
 - La concentration des interventions sur les mêmes zones et les mêmes cibles ;
 - La planification conjointe permettant d'orienter la mise en œuvre des activités ;
 - Le suivi et l'évaluation conjoints des projets mis en œuvre.
2. Le PNUD a appuyé l'adoption d'édits provinciaux avec les mesures d'application (ASBL et EUP), ainsi que l'élaboration et le suivi des DSCR2 provinciaux ;
3. Il a, à travers le Relèvement Communautaire, appuyé la gouvernance communautaire (niveau village), tandis que le PADDL appuyait le niveau groupement/territoire (dans 2 territoires de certaines provinces). Les interactions et les méthodologies n'étaient pas toujours cohérentes. Les projets avaient souvent des effets au niveau des communautés, mais le lien avec le niveau provincial est encore à établir.

Dans le domaine du développement durable et de la croissance inclusive

Il n'y a pas beaucoup de réalisations dans ce domaine. En effet, les interventions menées dans le domaine du développement des économies locales et des activités génératrices des revenus ont souffert de l'absence d'une politique nationale de développement économique local. Une stratégie d'ensemble est désormais nécessaire en vue d'orienter les communautés, les autorités provinciales locales et les acteurs de développement vers des activités réellement rentables et économiquement viables.

Jusqu'en fin 2018, le PNUD a appuyé plusieurs centres de formation professionnelle et maisons d'apprentissage professionnel, notamment sur les plans des infrastructures et équipements. Il ressort de l'analyse des différents rapports du PNUD que la création d'opportunités pour les diplômés d'exercer les métiers appris nécessite une collaboration en amont avec l'INPP et la JICA pour un appui aux institutions de formation en matière de qualité de l'enseignement et avec les institutions de microfinance pour l'accès au financement.

En effet, dans un environnement marqué par les difficultés d'accès au financement pour les populations rurales pauvres et vulnérables, le PNUD a adopté depuis 2010, la Mutuelle de Solidarité (MUSO) en tant que forme d'entraide et de solidarité pour le financement de groupe, basé sur des relations de proximité et de confiance comme un moyen alternatif d'intermédiation financière dans les milieux reculés confrontés à une offre inexistante et/ou inadaptée aux besoins. Le défi consiste à assurer le lien entre les MUSO ayant atteint un niveau de maturation suffisant et les institutions de microfinance.

3. QUELQUES IMPACTS DES INTERVENTIONS DU PNUD EN RDC

Le PNUD réalise des actions concrètes qui visent à faire face aux défis de la pauvreté, de la bonne gouvernance, de la stabilité socio-politique et du développement durable qui ont produit des résultats humains ou impacts ci-après :

- De 2014 à 2017, 896 cas de violences basées sur le sexe et le genre (VBSG) référés en justice ont abouti à une décision judiciaire ;
- Entre 2013 et 2015, une réduction annuelle de 33% du taux de violences sexuelles liées aux conflits armés contre les femmes et les filles à l'Est ;
- En 2017, l'assistance technique et logistique fournie par le PNUD aux parquets et juridictions militaires des provinces de l'Ituri, de l'Ex Katanga, du Nord et du Sud Kivu, a permis la poursuite de 65% des dossiers de crimes internationaux ;
- En 2017, relèvement communautaire, 467 filles vulnérables et marginalisées dans les zones post conflit ont été formées aux métiers et ont bénéficié des kits de réinsertion socioprofessionnels. Ceci leur a permis de contribuer à la création de 1549 emplois décents au profit d'autres femmes ;
- 1/2 million de ménages formés aux techniques agricoles durables et bénéficient de semences améliorées dans le cadre des initiatives portant sur le Programme National d'Adaptation, appui au secteur Agricole et le programme des petites subventions ;
- Réintégration sociocommunautaire de 1734 enfants anciennement associés aux forces et groupes armés principalement à l'Est de la RDC.
- Il a également permis la mise en place des données d'indice de développement humain notamment l'espérance de vie 59,1 an, les années de scolarité 9,8 ans et l'effectif de la population 77,3 millions.

4. QUELQUES DEFIS PROGRAMMATIQUES ET OPERATIONNELS A RELEVER POUR UNE AMELIORATION DE LA COOPERATION MULTILATERALE RDC-PNUD

Les défis majeurs à relever dans le cadre de la coopération multilatérale qui lie la RDC au PNUD résident plus dans le souci de combiner les connaissances et la crédibilité du PNUD. Il s'agit principalement :

- Du plaidoyer et de la promotion du dialogue afin de créer une demande et faire avancer des réformes importantes et la coordination de l'aide au développement ;
- De renforcer l'implication de la Mission et de l'équipe de pays dans la prise en compte des questions clés telles que la décentralisation, les relations interinstitutionnelles, les élections, la protection des civils, la justice et SGBV ;
- D'établir des liens entre les conseils sur les politiques et le développement des capacités pour un nombre limité d'institutions ;
- Travailler afin d'atteindre un meilleur équilibre entre les niveaux national et provincial ;
- Assurer une transition progressive de DIM à NIM ;
- D'améliorer la qualité technique de la Gestion Axée sur les Résultats de Développement (GRD) et la communication sur les résultats ;
- De renforcer la planification conjointe et le suivi-évaluation (S&E) avec le gouvernement, les bénéficiaires et les partenaires aux niveaux central et provincial ;
- De maintenir une présence active sur le terrain dans quasiment toutes les provinces étant donné la taille du pays et les communications limitées ;
- Réduire la fragmentation interne et l'amélioration de la qualité et la rapidité de production et soumission de rapports ;
- Accélérer la réforme du secteur de sécurité notamment au niveau de l'armée et de la justice constituent des entraves dans la mise en œuvre des programmes à l'Est et fragilisent les résultats obtenus ;

- Pérenniser l'appropriation nationale en mettant l'accent sur les capacités de pilotage des politiques et programmes par la partie nationale. En effet, le succès des expériences-pilote de décentralisation et de développement local dans le Nord Kivu sont dus au renforcement des capacités de pilotage et de gestion des compétences transférées des ETD, de planification des structures locales et de la participation des populations au processus de planification ;
- Etendre l'accès à la justice par le renforcement des capacités des institutions judiciaires et des magistrats et non pas le limiter uniquement à la lutte contre les violences sexuelles ;
- Restaurer l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire national car elle constitue un prérequis pour la stabilisation et le développement du pays. En effet, les résultats tangibles dans le cadre du STAREC l'ont été dans des localités où les services administratifs de base et la police fonctionnent.

CONCLUSION

Le présent travail s'est inspiré des principaux documents de référence et a tenté d'offrir dans une dynamique partenariale, une lumière sur la contribution de la coopération multilatérale entre la RDC et le PNUD à l'effort du développement fourni par le gouvernement de la RDC. En effet, le comportement des indicateurs macroéconomiques et de gouvernance s'améliorent peu à peu mais ils n'en demeurent pas moins, autant que la prévalence de la pauvreté, le déficit en infrastructures, la corruption et la mauvaise gouvernance, les inondations et au tant d'autres catastrophes naturelles restent encore des sujets de préoccupation.

BIBLIOGRAPHIE

1. PNUD, Accord de base Type en matière d'Assistance (SBAA), 1976 ;
2. PNUD, Descriptif du Programme de pays (CPD), 2013-2017 ;
3. PNUD, Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) ;
4. PNUD-RDC, Plan d'Action pour la mise en œuvre du Programme de Pays entre la RDC et le PNUD (CPAP), 2013-2017 ;
5. PNUD, Plan de développement de la RD-Congo. Annexe de la directive de la coopération, avril 2017 ;
6. PNUD-RDC, Rapport sur le développement humain en RDC (RNDH), 2014 ;
7. PNUD-RDC, Rapport sur le développement humain. Croissance inclusive, développement durable et défi de la décentralisation en RDC (RNDH), Août 2017 ;
8. PNUD, Zones et domaines d'intervention du PNUD en RDC, juillet 2017
9. <https://www.cd.undp.org/content/rdc/fr/home.html>